

Règlement intérieur Valdorgienne 2017

La Valdorgienne est organisé par Cœur d'Essonne Agglomération,

Le déroulement de la Valdorgienne s'effectuera selon le règlement défini par l'Agglomération de Cœur d'Essonne. Chaque participant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

L'épreuve se déroule par équipe de 2 partenaires (avec 1 VTT maximum) ou de 3 partenaires (avec 2 VTT maximum). Pour les familles, même principe, équipe de 3 (les 2 adultes avec 1 VTT maximum) et l'enfant lui peut faire le parcours complet avec son vélo. L'équipe doit passer la ligne d'arrivée ensemble (partage, solidarité et esprit d'équipe !!)

Les équipes doivent parcourir la distance de 16 km (l'un court pendant que l'autre pédale). Le nombre de permutations VTT et course à pied est illimité au sein de chaque équipe.

Ce relais est ouvert à toute personne physique valide, sans condition d'âge, résidant ou non sur le territoire de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne.

En raison du parcours (chemins...) le relais n'est pas accessible aux personnes handicapées en fauteuil roulant.

Un membre de chaque équipe devra se rendre au château de Morsang - Place des Trois Martyrs - 91 390 MORSANG, pour retirer leurs dossards (**un seul membre par équipe est nécessaire !**) puis vous vous rendez au village départ devant la mairie d'ARPAJON

L'organisation mettra à disposition des cars au château de Morsang pour les participants désirant se rendre au départ devant la mairie d'ARPAJON (participants mais sans leur vélo). **Conseil : Le plus simple est de déposer les membres de son équipe avec les vélos à Arpajon (départ) puis un membre ira en voiture inscrire et ou retirer les dossards à Morsang laissera sa voiture à Morsang, puis prendra le car pour retourner à Arpajon rejoindre les membres de son équipe, à l'issue de la course vous aurez ainsi vos voitures à l'arrivée.**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la réglementation en vigueur. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'état de santé des participants, en cas de vol ou d'accident.

- La participation à la manifestation est gratuite, (une collation est prévue à l'arrivée)
- Un point de ravitaillement est prévu sur le parcours.
- Les vététistes ne pourront pas être transportés.
- L'organisation ne fournira aucun équipement.
- Pour le VTT, le port du casque est vivement conseillé pour les adultes et **obligatoire pour les moins de 12 ans**;
- L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier ou d'annuler la manifestation, si les circonstances l'exigent.
- Les participants s'engagent à se soumettre aux consignes des signaleurs positionnés sur le parcours.
- Les participants pourront disposer de leur temps (chrono) à l'arrivée.
- Les participants sont susceptibles d'être photographiés ou filmés durant la course et accepte la diffusion éventuelle de ces images par l'agglomération.
- ***Le déguisement est très vivement conseillé !!! « Challenge du déguisement »***

Le règlement intérieur complet est disponible sur demande à : e.riperto@coeuressonne.fr

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Nom du participant :

Signature :